

délibération :
D_2016_9_5

L' an deux mille seize , le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 05 Septembre 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 22

**Objet : Acquisition foncière
d'une parcelle - Rue du Moulin**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 février 2015, avait manifesté un intérêt concernant la parcelle cadastrée C 1807, située dans le bourg de la commune, afin d'y réaliser un espace paysager dans le cadre du projet régional Trame Verte et Bleue.

La propriété étant actuellement en vente, une rencontre avec la propriétaire Madame Anne-Sophie COUPEY a eu lieu pour présenter le projet et trouver un accord financier au prix de 5€/m² soit un montant de 1 300 €.

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat par la commune à Madame Coupey, de la parcelle cadastrée C 1807, d'une surface de 260 m² au prix forfaitaire de 1 300 € ;
- DECIDE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 14 SEP. 2016

Le Maire

Michel CARTERET

